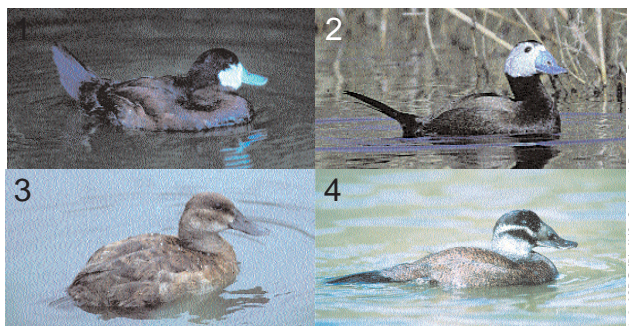


L'éristature rousse ...

Il est souvent difficile de distinguer l'éristature rousse d'origine américaine et l'éristature à tête blanche européenne, car elles sont proches parentes. C'est plus facile chez le mâle en plumage nuptial: La tête de l'éristature rousse, joues exceptées, est noire alors qu'elle est blanche chez son homologue européenne. En général, l'éristature rousse a une tête relativement petite et carrée. La partie supérieure du bec est concave et sa base n'est pas renflée comme chez l'éristature à tête blanche. Ces deux caractéristiques aident notamment à distinguer la femelle et les jeunes (cf. photos).



1-3 ASPO/BirdLife Suisse, 4 Peter Buchner
1: Éristature rousse dans son plumage nuptial (mâle); 2: Éristature à tête blanche dans son plumage nuptial (mâle); 3: Éristature rousse (femelle); 4: Éristature à tête blanche (femelle)

À l'état sauvage, l'éristature rousse vit exclusivement en Amérique, dont a été importée en Europe en 1948. Dans les volières, elle était appréciée en tant qu'oiseau d'ornement. En 1953, de premiers exemplaires se sont échappés de captivité en Angleterre. La première nidification en liberté y a été observée en 1960. Dès cette date, la population d'éristatures rousses s'est multipliée, augmentant de 15 % par an. En 2000, on comptait plus de 5000 individus. Par la suite, l'espèce a conquis l'Europe continentale. Depuis lors, on la rencontre même en Espagne.

... pose des problèmes

Lorsque les premières éristatures rousses ont atteint l'Espagne, les ornithologues se sont rendus compte de l'étendue du danger. Cette espèce y concurrence les derniers effectifs d'éristatures à tête blanche. Les efforts déployés ces dernières années pour protéger l'éristature européenne menacée d'extinction semblaient avoir été vains.

L'éristature rousse pose deux problèmes:

- domination par rapport à l'éristature européenne;
- hybridation des deux espèces entraînant un mélange du patrimoine génétique.

Bien que les mesures de revitalisation des biotopes aient commencé à déployer des effets, l'éristature à tête blanche est à nouveau menacée d'extinction. L'hybridation est si poussée que l'on rencontre déjà des hybrides des 2e et 3e générations (voir titre des photos). Des mesures visant à protéger l'éristature européenne contre un croisement avec l'éristature rousse sont donc urgentes.



ASPPO/BirdLife Suisse
Les éristatures rousses posent problème surtout en Espagne. Elles ont été introduites à la fin des années 1940 en Angleterre où elles étaient appréciées dans les volières en tant qu'oiseaux d'ornement.

Bases légales

L'article 8 de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages interdit le lâcher d'animaux qui ne font pas partie des espèces indigènes. Si des animaux non indigènes se multiplient malgré tout en liberté, il faut prendre des mesures.

Comme l'éristature rousse n'est pas une espèce indigène, sa détention ne nécessite pas d'autorisation, ce qui augmente le risque que de nouveaux individus s'échappent et viennent grossir le nombre d'éristatures rousses dans notre pays.



ASPPO/BirdLife Suisse
Un plan d'action international exige l'élimination de l'Éristature rousse en Europe.

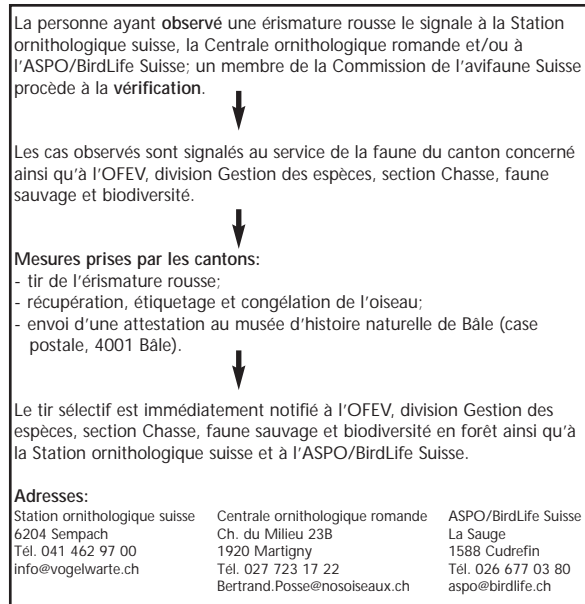
Un plan d'action du Conseil de l'Europe visant à protéger l'éristature à tête blanche prévoit d'éliminer tous les effectifs d'éristatures rousses vivant en liberté en Europe. La Grande-Bretagne a pris les devants en tirant des milliers de ces oiseaux. Des programmes similaires ont été lancés en France, au Portugal et en Espagne. D'autres États prennent des mesures ciblées en vue d'éviter une nouvelle expansion de l'espèce (p. ex. Pays-Bas, Belgique). Comme tous les autres pays européens, la Suisse doit prendre ses responsabilités et mettre le plan du Conseil de l'Europe en œuvre afin d'éliminer les éristatures rousses en liberté.

Mesures à prendre en Suisse

Même s'il est relativement rare d'observer des érismaures rouges dans notre pays, il convient de prendre les mesures suivantes:

- éliminer immédiatement les individus vivant en liberté (les capturer ou les tirer);
- empêcher d'éventuelle nidification;
- autoriser la détention en captivité uniquement dans des volières fermées.

Souvent, le tir est la seule possibilité d'éliminer une érismaure rousse. Dans ce cas, on procède comme indiqué dans l'encadré ci-dessous:



Il est indispensable de prendre les mesures proposées aussi rapidement que possible pour prévenir toute nouvelle expansion de l'érismaure rousse, en Suisse notamment. Ces interventions seront confiées aux spécialistes des autorités cantonales de la faune (surveillants de la faune, gardes-faune), qui veilleront à ne pas porter atteinte à d'autres espèces.

L'érismaure rousse en Suisse

- À l'origine, l'érismaure rousse vit en Amérique.
- Les individus rencontrés en Suisse proviennent de populations de Grande-Bretagne et du Nord de l'Europe, introduites en 1948 en Angleterre et échappées dès 1953.
- En Espagne, l'érismaure rousse s'hybride avec l'érismaure à tête blanche, menacée d'extinction.
- Un plan d'action international élaboré par le Conseil de l'Europe prévoit des mesures rigoureuses contre les érismaures rouges introduites en Europe.
- Il convient ainsi d'éliminer le plus rapidement possible tous les individus vivant en liberté en Suisse.
- La détention d'érismaures rouges ne devrait être autorisée que dans des volières fermées.
- Il est important de coordonner les démarches avec les pays voisins.

Ces mesures sont soutenues par:

- l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et ses organisations membres
- Nos Oiseaux, Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux
- Station ornithologique suisse de Sempach
- OFEV, Gestion des espèces

Contact: aspo@birdlife.ch, www.birdlife.ch
administration@nosoiseaux.ch, www.nosoiseaux.ch
info@vogelwarte.ch, www.vogelwarte.ch

Conception, texte: Silvio Stucki, ASPO/BirdLife Suisse
Traduction: Madeleine Schmutz, OFEV; Relecture: François Turrian, ASPO



L'érismaure rousse: une menace pour l'érismaure à tête blanche



Association Suisse pour la Protection des Oiseaux
ASPO/BirdLife Suisse

La Sauge CH-1588 Cudrefin
Tél 026 677 03 80 Fax 026 677 03 87
aspo@birdlife.ch www.birdlife.ch



Nos Oiseaux

Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux
ch. de Serroue CH-2037 Montmollin
Tél 032 731 15 40 Fax 032 731 15 40 www.nosoiseaux.ch



Station ornithologique suisse de Sempach

CH-6204 Sempach
Tél 041 462 97 00 Fax 041 462 97 10
info@vogelwarte.ch www.vogelwarte.ch